



Mes contacts

Les services de médiation des rapports locatifs

Commission de conciliation de Paris
(CDC)

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

01 82 52 40 00

5, rue Leblanc – 75015 Paris

Médiateur des litiges locatifs
dans le secteur social:

je contacte mon bailleur social

Les services de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

CCAPEX de Paris: 01 82 52 40 00

5, rue Leblanc – 75015 Paris

Mon bailleur

Mon travailleur social

Mes autres contacts

Charte
parisienne
de **prévention**
des expulsions
locatives



drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
paris.fr/prevenir-expulsionslocatives

Mission communication • Direction des Solidarités • 66 25 D ISLE PC DSOL • Août 2025



PRÉFET
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Prévenir les expulsions locatives

Solidarités

LES 10 BONNS RÉFLEXES

J'ai reçu un courrier
d'un commissaire
de justice et je n'ose
pas l'ouvrir...

Je n'arrive plus
à payer mon loyer...

Mon propriétaire
veut vendre
mon logement !



Démarches | Aide | Contacts

Quelle que soit votre situation
et à tout moment,
face à un risque d'expulsion locative,
il n'est jamais trop tard pour vous faire aider.



Difficultés de budget ?

J'ai du mal à boucler
mon budget au quotidien

RÉFLEXE N°1

Je n'hésite pas à contacter les services
d'accompagnement social et budgétaire.

Dès le 1^{er} mois d'impayé
de loyer et de charges

RÉFLEXE N°2

Je contacte mon propriétaire bailleur
pour l'informer de mes difficultés
et obtenir des délais de paiement.

RÉFLEXE N°3

Je contacte les services
d'accompagnement social
pour rechercher des solutions.

Par exemple: (ré)activer mon allocation
logement ou solliciter des aides financières.



La situation avec mon propriétaire est difficile ?

Mon propriétaire veut
 reprendre son logement

RÉFLEXE N°4

Les services d'accompagnement
juridique peuvent m'aider à vérifier
mes droits et m'expliquer ce que je peux
faire. Je les contacte sans attendre.

Je suis en conflit
avec mon propriétaire

RÉFLEXE N°5

Je me tourne vers les services
de médiation des rapports locatifs.
Ils peuvent m'aider à renouer le dialogue.



La procédure d'expulsion est engagée ?

J'ai reçu un commandement
de payer remis par
un commissaire de justice*

RÉFLEXE N°6

Je recherche des solutions pour régler
ma dette le plus rapidement possible
et arrêter la procédure.

Par exemple: si mon budget me le permet,
je négocie un plan d'apurement avec mon
bailleur ou je sollicite l'aide financière
du Fonds de solidarité pour le logement.

J'ai reçu une assignation
au tribunal remis par
un commissaire de justice

RÉFLEXE N°7

Je me rends impérativement au tribunal
le jour de l'audience. Je reprends
le paiement intégral du loyer et des
charges avant la date de l'audience,
sinon le bail sera résilié. J'explique
ma situation au juge et je demande
expressément la suspension des effets
de la clause résolutoire, mon maintien
dans les lieux et des délais de paiement.
L'assistance d'un avocat n'est pas
obligatoire, mais je peux demander l'aide
juridictionnelle** ou me faire aider par
un service d'accompagnement juridique.

J'ai reçu un commandement
de quitter les lieux remis
par un commissaire de justice

RÉFLEXE N°8

Il n'est pas trop tard. Je peux encore
trouver une solution pour régler
ma dette et obtenir des délais.
Je continue ou je reprends le paiement
de mes indemnités d'occupation.

Par exemple: je saisis le juge de l'exécution
qui peut m'accorder ou non des délais.
Là encore, je peux demander l'aide
juridictionnelle**. Je peux toutefois être
condamné par le juge à payer des frais
de justice.

Je n'ai pas quitté
mon logement et j'ai reçu une
convocation au commissariat

RÉFLEXE N°9

Je me présente au rendez-vous pour
expliquer ma situation et les démarches
que j'ai engagées. Si c'est le cas,
je justifie de la reprise du paiement
de mes indemnités d'occupation
et des démarches réalisées (demande
de logement social, dépôt d'un dossier
DALO, saisine du juge de l'exécution...).

RÉFLEXE N°10

Tout au long de la procédure,
je me rapproche d'un travailleur social
et je reste en lien avec lui: il peut m'aider
à résoudre ma situation (notamment
ouvrir des droits, aider au traitement
de la dette, travailler à un relogement...).

Je prends aussi contact avec un juriste
de l'ADIL pour un accompagnement
juridique. J'accepte toute proposition
de logement adaptée.

À tout moment, je peux agir et me faire aider par les services d'accompagnement social ou juridique.

* Le commissaire de justice était anciennement appelé huissier.

** Si vous avez de faibles ressources, l'aide juridictionnelle vous permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par l'État des honoraires d'avocat.e.



Mes contacts

Les services d'accompagnement social

Les services sociaux de la Ville de Paris:

<https://www.paris.fr/pages/services-sociaux-197>

Maisons des Solidarités (MdS)

Les services de la Caisse d'allocations familiales de Paris (Caf):

www.caf.fr

3230

Les services « Action logement services »:

www.actionlogement.fr

Si je suis salarié.e, je contacte le
09 70 800 800.

Les services d'accompagnement budgétaire

CRESUS Île-de-France Paris:

www.cresus-iledefrance.org

cresus@cresus-iledefrance.org

01 46 06 62 27

16-24 rue Cabanis - 75014 Paris

Crédit municipal de Paris:

www.creditmunicipal.fr

pointbudget@creditmunicipal.fr

01 44 61 65 55

55, rue des Francs-Bourgeois – 75004 Paris

Commission de surendettement (Banque de France):

<https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/>

3414

3 bis, place de la Bastille - 75004 Paris

Les services d'accompagnement juridique

Agence départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75):

www.adil75.org

46 bis, bd Edgar-Quinet - 75014 Paris

- SOS Impayés de loyer:
08 05 16 00 75 (numéro vert)
- Permanences gratuites en mairie
d'arrondissement: 01 42 79 50 50
ou 01 42 79 50 39

Fondation Abbé Pierre

- Espace solidarité habitat:

www.fondation-abbe-pierre.fr

70/80, rue de la Réunion - 75020 Paris

01 44 64 04 40

Maisons de la justice et du droit (MJD) et Points d'accès au droit (PAD):

www.paris.fr/pages/les-aides-juridiques-gratuites-pres-de-chez-vous-2081

En fonction de mon arrondissement.

Bureau d'aide juridictionnelle du tribunal de Paris:

www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/aide-juridictionnelle

01 44 32 76 61

Parvis du Tribunal de Paris

75859 Paris Cedex 17

Le Fonds de solidarité pour le logement

Renseignements sur

<https://www.paris.fr/pages/aides-au-logement-3827>

et envoi du dossier à

dsol-fslhabitat@paris.fr



Je peux aussi contacter la **Commission de coordination des actions de prévention des expulsions** (CCAPEX de Paris) qui peut examiner ma situation avec la Caisse d'allocations familiales (Caf), les représentants des bailleurs, les services d'accompagnement juridique, les services sociaux... et rechercher toutes les solutions possibles, quel que soit le motif d'expulsion.